



Chères et chers adhérents,

Dans le cadre du renouvellement du classement du Parc naturel régional du Pilat, une enquête publique est ouverte, comme vous le voyez dans l'avis que nous reproduisons ci-dessous. Elle porte sur la révision de la charte du parc.

Vous trouverez cette charte en ligne, sur le site du parc, à cette adresse :

<https://www.parc-naturel-pilat.fr/qui-sommes-nous/la-charte-le-projet-de-territoire/la-charte-objectif-2025/>

Dans le même temps il est question d'étendre le périmètre du parc, jusqu'à Vanosc éventuellement. La municipalité devra dans un délai relativement bref se prononcer: Vanosc intégrera-t-il ou non le parc naturel?

Dans ce contexte, la position du parc sur les projets éoliens qui nous préoccupent est particulièrement intéressante. Or, la gouvernance du Pilat se déclare nettement favorable à l'installation de parcs éoliens dans notre environnement, et trouve en particulier que le projet des Ailes de Taillard, sur les communes de Burdignes et St Sauveur en Rue, est particulièrement bien pensé.

<https://www.parc-naturel-pilat.fr/nos-actions/energie-climat-transition-ecologique/energies-renouvelables/>

Comme nous le savons, ce n'est absolument pas l'avis de nos collègues des associations Protégeons Taillard et Les Sources de Taillard qui luttent contre ce projet depuis plus de dix ans.

Il va sans dire qu'une institution qui soutient l'installation d'éoliennes dans la forêt de Taillard soutiendra tout autant le projet éolien de Vanosc, contre lequel nous sommes mobilisés et auquel le conseil municipal s'oppose.

Le bureau de Préservons Vanosc! entend s'exprimer lors de l'enquête publique annoncée pour dire deux choses:

- Nous trouvons incohérent de gérer un parc naturel en acceptant en même temps l'industrialisation des espaces naturels.
- Cette position de la gouvernance du parc doit selon nous exclure l'intégration de notre commune dans le parc.

Nous vous invitons, toutes et tous, à faire, vous aussi, connaître votre position en utilisant l'une des voies indiquées dans l'avis ci-dessous.

Bien cordialement,

Le président,  
Jean-Marc Serve

**LOIRE**  
**Announces administratives**  
**Avis d'enquête publique**  
relative au projet de révision de la Charte du Parc naturel régional du Pilat

Le public est informé qu'en application du Code de l'environnement et de l'arrêté du Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes n°2025/02/00057, une enquête publique est ouverte sur le territoire des 75 communes du périmètre d'étude du Parc naturel régional du Pilat. Cette enquête porte sur la révision de la Charte du Parc naturel régional du Pilat dans le cadre du renouvellement de son classement. Elle se déroulera :

du mercredi 12 mars 2025 à 09h00  
au vendredi 11 avril 2025 à 17h00

Le dossier sera consultable dans les Mairies désignées ci-dessous et à la Maison du Parc à Péüssin, depuis le site internet du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ([www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr)) et celui du Parc naturel régional du Pilat ([www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)).

Il comporte : le projet de rapport de Charte et sa synthèse, le projet de plan de Parc, les annexes du projet de Charte, le diagnostic du territoire et sa synthèse, l'évaluation de la Charte Objectif 2025, l'évolution de la biodiversité et son résumé, le rapport environnemental, l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse, le bilan de la concertation, les avis-notes et délibérations des différentes instances et l'arrêté d'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête publique, les personnes intéressées pourront consulter le dossier et consigner leurs observations, propositions et contre-propositions :

- sur les registres se trouvant dans les Mairies d'Annonay, Bourg-Argental, Condrieu, Givors, Le Bessat, Longes, Maclas, Péüssin, Saint-Chamond, Saint-Julien-Molhesabate, Saint-Genest-Malifaux, Saint-Pierre-de-Bœuf, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Romain-Lachalm et Vocance, aux heures d'ouverture habituelles de celles-ci ;
- sur le registre à la Maison du Parc à Péüssin aux heures d'ouverture habituelle de celle-ci ;
- par voie numérique à l'adresse [revision-charte-pnr-pilat@mail.registre-numerique.fr](mailto:revision-charte-pnr-pilat@mail.registre-numerique.fr) ou sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/revision-charte-pnr-pilat> ;
- par courrier (cachet de la poste faisant foi) adressé au Président de la Commission d'enquête et envoyé au siège de l'enquête publique : Maison du Parc, 2 rue Benaÿ – 42410 PEÜSSIN, siège de l'enquête publique ;
- par oral aux membres de la Commission d'enquête lors des permanences.

**PERMANENCES DES COMMISSIONNAIRES ENQUÊTEURS EN MAIRIE :**

Un membre de la Commission d'enquête, M. Daniel DERORY Président, Mme Karine BUFFAT-PIQUET ou M. Patrick BREYTON (ou Cécile DEUX suppléante), se tiendra à la disposition du public pour enregistrer ses observations et propositions éventuelles à :

- Givors – Vendredi 14 mars de 14h à 17h
- Annonay – Mardi 18 mars de 9h à 12h
- Saint-Romain-Lachalm – Jeudi 20 mars de 14h à 17h
- Saint-Romain-en-Gal – Vendredi 21 mars de 14h à 17h
- Saint-Julien-Molhesabate – Lundi 24 mars de 14h à 17h
- Saint-Chamond – Mardi 25 mars de 9h à 12h
- Le Bessat – Jeudi 27 mars de 14h à 17h
- Longes – Mardi 1er avril de 9h à 12h
- Saint-Genest-Malifaux – Mercredi 2 avril de 9h à 12h
- Bourg-Argental – Jeudi 3 avril de 9h à 12h
- Condrieu – Vendredi 4 avril de 14h à 17h
- Saint-Pierre-de-Bœuf – Mercredi 9 avril de 9h à 12h
- Vocance – Mercredi 9 avril de 9h à 12h
- Maclas – Jeudi 10 avril de 9h à 12h
- Péüssin – Vendredi 11 avril de 14h à 17h

Sauf en cas de demande d'anonymat, toutes les contributions reçues, quelle que soit leur forme, seront mises en ligne et consultable sur le registre dématérialisé. Elles pourront être résumées, dans le rapport d'enquête ou ses annexes. Si le contributeur demande l'anonymat, sa contribution sera publiée avec les seules mentions de son prénom et sa Commune de résidence si ces dernières sont fournies.

Une copie du rapport et des conclusions motivées seront tenues à la disposition du public pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, dans chacun des mairies-lieux de permanence de l'enquête publique, les Préfectures de la Loire, du Rhône, de la Haute-Loire et de l'Ardèche, ainsi qu'au siège du Parc du Pilat et au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes. Ils seront consultables sur : [www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr) et [www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr).

À l'issue des consultations prévues par le Code de l'environnement, notamment aux articles L. 333-1 et R. 333-7 et de leurs résultats, le projet de Charte du Parc naturel régional du Pilat révisé, sera adopté par décret classant le territoire concerné pour une durée de quinze ans.

25156500



preservonsvanosc@gmail.com  
<https://www.preservonsvanosc.com/>

Le Grand Pignat  
92 route de la Charousse  
07690 Vanosc

Pour adhérer ou régler votre cotisation  
<https://www.helloasso.com/associations/preservons-vanosc>

Jean-Marc Serve, président, 06 08 68 33 50  
Patricia Mercader, présidente-adjointe, 06 22 35 59 96  
Auguste Mathevet, trésorier, 06 04 47 46 16